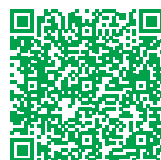


Bien utiliser les bornes à verre

ATTENTION : merci de ne pas effectuer de dépôt entre 20h et 8h afin de préserver la tranquillité des riverains. Merci également de ne rien déposer au pied des bornes afin de veiller à leur propreté.

Ne pas déposer : les bouchons, couvercles et capsules de vos bouteilles et pots, la vaisselle cassée (plats en Pyrex®, verres en cristal ou en Duralex®...), les ampoules, les vitres et miroirs, ...

Localisez les bornes sur la carte interactive de la ville en flashant le code ci-contre ou sur le site www.villiers94.fr



Les encombrants sont à déposer la veille au soir en veillant à ne pas encombrer les trottoirs

ATTENTION : dépôts limités à 1 m³ par foyer et par jour de collecte. Les objets d'un poids supérieur à 60 kg seront refusés.

Ne pas déposer : les gravats, la peinture, le plâtre, le béton et tout autre déchet de bricolage, les pièces automobiles, les déchets de jardin, la terre et les cailloux, les produits toxiques, les déchets d'activités commerciales, les déchets informatiques ou électroménagers, les écrans d'ordinateurs ou les téléviseurs, les fenêtres, vitres et miroirs.

Les déchets végétaux

Conditionnement : les déchets végétaux doivent être déposés dans des bacs munis d'un autocollant spécifique, dans un sac OUVERT ou présentés en fagots de 1m maximum bien attachés.

Ne pas déposer : les grosses branches, troncs ou souches d'arbres, la terre et les pierres qui tiennent aux racines, les plastiques, cartons et pots qui contiennent des plantes, les métaux qui servent de tuteur ou de ligature.

Les sapins de Noël seront collectés les 9 & 23 janvier et le 6 février



Merci de déposer vos sapins la veille au soir sur le trottoir. Seuls les sapins naturels verts seront acceptés.

Ne pas déposer les sapins blancs ou synthétiques, les décorations, les sacs à sapins.

Les déchets spéciaux doivent être apportés aux points de collecte indiqués dans ce guide.

Conditionnement : les déchets toxiques doivent être conditionnés dans des emballages correctement fermés de sorte à ce qu'il n'y ait pas de risque de fuite du produit.

Vous pouvez déposer : solvant, huile usagée, pile, batterie, ampoule et néon, peinture, colle, acide, aérosol, ...

CALENDRIER 2018

de collecte des déchets ménagers



Votre ville s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.
Un doute, une question sur le tri ?

SERVICE ENVIRONNEMENT : 01 49 41 30 25
ou consultez le site internet www.villiers94.fr

En second lieu, contacter Veolia : 1, rue des Longs Rideaux - 94380 Bonneuil-sur-Marne / Tél. : 01.43.39.65.11



LES JOURS DE COLLECTE selon votre secteur

	Secteur Nord	Secteur Sud
ORDURES MÉNAGÈRES	Tous les lundis et vendredis <i>(y compris les jours fériés)</i>	Tous les mardis et samedis <i>(y compris les jours fériés)</i>
EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES	Tous les jeudis <i>(y compris les jours fériés)</i>	
VERRE	Un mercredi sur 2 (03/01 - 17/01 - 31/01 - 14/02 - 28/02 - 14/03 - 28/03 - 11/04 - 25/04 - 09/05 - 23/05 - 06/06 - 20/06 - 04/07 - 18/07 - 01/08 - 15/08 - 29/08 - 12/09 - 26/09 - 10/10 - 24/10 - 07/11 - 21/11 - 05/12 - 19/12)	
ENCOMBRANTS	Le 1 ^{er} vendredi de chaque mois	Le 2 ^{ème} vendredi de chaque mois
DÉCHETS VÉGÉTAUX	Tous les mardis matin <i>du 13/03 au 11/12</i>	Tous les mardis après-midi <i>du 13/03 au 11/12</i>
DÉCHETS TOXIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Les 2^{ème} et 4^{ème} dimanches et le 2^{ème} jeudi de 10h30 à 12h30 <i>rue Boieldieu, face à la Mairie</i> • Le 2^{ème} jeudi de 15h à 17h, <i>place des Châtaigniers</i> 	

